

Espaces verts

La Ville d'Épône bénéficie d'un environnement vert conséquent et agréable, entretenu et préservé quotidiennement.

La municipalité s'engage à préserver et valoriser ce patrimoine naturel qui participe au charme du cadre de vie des Épônois.



En chiffres

- 699 hectares d'espaces agricoles
- 273 hectares de zones naturelles
- 176 hectares d'espaces boisés classés
- 220 000 m² d'espaces verts comprenant parcs, square, espaces verts des équipements communaux
- 60 000 m² de forêts et bois

Entretien des espaces verts

Espaces verts : 220 000 m²

195 000 m ² gérés par Épône	25 000 m ² gérés par GPS&O
4 agents des espaces verts, soit 50 000 m ² /agent	
Missions : embellissement, fleurissement des voies publiques, élagage des parcs, jardins et équipements publics	Missions : entretien des arbres d'alignement de voirie, tonte et désherbage de rue

Les espaces verts communaux sont composés de parc (parc du Château), square des Dolmens (quartier Elisabethville), espace boisé.

Gestion durable et différenciée

La Ville d'Épône, consciente des enjeux de préservation des hommes et de l'environnement, s'est associée au programme « **Objectif Zéro Phyto** » porté par le Cobahma-EPTB Mauldre (Comité du Bassin Hydrographique de la Mauldre et de ses Affluents).

Ce programme a pour objectif de supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires à l'échelle locale pour une gestion respectueuse de l'environnement : gestion dite différenciée, plans de désherbage, plans de gestion pluriannuels des espaces verts et du patrimoine arboré, réduction des pesticides, utilisation de produits biologiques ou du matériel technique comme le binage manuel.

Actions concrètes mises en place

- Fauchage et binage (action mécanique) pour arracher et nettoyer les espaces non transférés à la communauté urbaine
- Paillage des massifs fleuris qui consiste en un désherbage manuel et au recouvrement des espaces de paillage dont une partie est issue de la production de la ville
- Utilisation de toile géotextile destinée à être retirée après le recouvrement des végétaux replantés
- Développement de prairies fleuries, appelées aussi plantation sauvage naturelle que l'on retrouve aux pieds des arbres ou encore aux entrées de ville
- Transformation des trottoirs en sable en espace enherbé
- Végétalisation des allées du cimetière

Actions qui incombent aux riverains

par arrêté municipal n°2016-17

- Désherbez sans produits phytosanitaires. Le recours aux produits non homologués comme le vinaigre ou le sel n'est pas autorisé non plus.
- Balayez les feuilles, les fruits ou la neige devant sa maison.
- Entretenez les végétaux au droit de sa propriété.
- Laissez un passage libre de 1,20 m (quand la largeur du trottoir le permet).
- Le dépôt de matériaux et de déchets est interdit et les conteneurs ne doivent pas rester sur le trottoir.

Ensemble, entretenons notre ville pour une qualité de vie préservée.

Démarche de fleurissement

La Ville d'Épône se transforme et développe une démarche de fleurissement pour embellir, fleurir les lieux de vie et améliorer notre cadre de vie. Une démarche qui s'intègre dans une réflexion globale d'une identité florale forte du territoire communal.

Concours des villes et villages fleuries

En 2018, la Ville d'Épône décroche sa 4^e pétale au Concours des villes et villages fleuris et a été récompensée de ces actions de développement durable :

- en 2018, avec le Prix spécial de "l'Eau dans les Espaces Verts"
- et en 2019 le prix spécial de la société d'horticulture des Yvelines pour la création de superbes aménagements harmonieux et contemporains en cœur de ville.
- en 2023, obtention de la 5^e pétale donnant droit à concourir pour la 1^{re} fleur.





